



## VILLE DE GOUESNAC'H

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 01/10/2026  
Reçu en préfecture le 01/10/2026  
Publié le  
ID : 029-212900609-20260930-DCM482026-DE

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOUESNAC'H, s'est réuni à la salle Vire-Court sous la présidence de Madame Séverine COSQUÉRIC, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Séverine **COSQUERIC**, Marie-Thérèse **BOUDÉHEN**, Sophie **BOURDIOL**, Céline **LEMOINE**, Maryline **STRAPPAZZON**, Corinne **POUPEAU**, Béatrice **NEDELEC**, Caroline **ALLUSSON**, Mélinda **BOURBIGOT**, Maria **HEMON**, Julie **COSSEC**, Estelle **DUBOIS-SINIC**, Messieurs Hervé **TALEC**, Philippe **YEUCH**, Patrick **MALAVIALE**, Philippe **LE JOLLEC**, Jérôme **PATIER**, Pierre-Yves **GUILLERMOU**, Rodolphe **LUSVEN**, William **CALVEZ**, Jean-Pierre **MARC**, Georges **RAGNEAUX**,

**POUVOIRS** : a donné pouvoir : Adrien **DE TONQUEDEC** à Philippe **LE JOLLEC**,

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme **PATIER**.

-----  
Nombre de membres en exercice : 23  
PRESENTS A LA SEANCE : 22  
DATE DE LA CONVOCATION : 24 SEPTEMBRE 2026  
DATE D'AFFICHAGE : 24 SEPTEMBRE 2026  
-----

### DCM N°48/2026

**Objet : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE  
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027**

Il est rappelé que la commune permet, depuis de nombreuses années déjà, aux enfants du groupe scolaire de l'Odet, de bénéficier d'une initiation à la langue bretonne à l'école publique. Cette initiation est assurée par l'association Mervent. Le coût de l'intervention est fixé à 3 600 € pour 2 classes, pour l'année et est co-financée par le Conseil Départemental, la Région Bretagne et la commune.

Vu la demande de l'école pour 2 heures hebdomadaires, pour un effectif concerné de 56 élèves,  
Vu la prise en charge par La Région à hauteur de 239,40 €/classe et celle du Département à hauteur de 800,60 €/classe, la part communale restant à charge est de 760 €/classe,  
Vu le courrier du Conseil Départemental, Direction de la Culture, des patrimoines et du sport, du 29 juin 2026, validant le reste à charge pour la commune à hauteur de 760 €/classe, soit 1 520 € pour 2 classes.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires, Social, Vie associative, Sports, Animations, Culture du 23 septembre 2026,  
Entendu le rapport de Mme Sophie BOURDIOL, adjointe en charge de l'enfance, la jeunesse et les affaires scolaires,

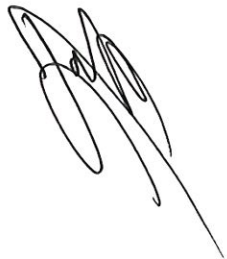
Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

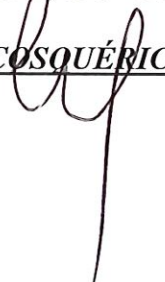
#### A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS

- **Autorise** Madame la Maire à verser la somme de 1 520 € au Conseil Départemental du Finistère au titre du dispositif d'initiation à la langue bretonne pour l'année scolaire 2026/2027, pour 2 classes.
- **Autorise** Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget communal.

*Le secrétaire de séance,  
Jérôme PATIER*



Pour copie certifiée conforme  
A Gouesnac'h, le 1<sup>er</sup> octobre 2026  
*La Maire,  
Séverine COSQUÉRIC*



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis le site [[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)].